

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 28 janvier 2016

L'an deux mille seize, le vingt-huit janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le 21 janvier 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFARGE, Maire.

Etaient présents :

Mr Patrick LAFARGE, Maire

Mmes : Nathalie DAUNAS, Dominique DUQUERROY, Emeline POUSSARD,

MM :, Eric VERGER, Jean-Luc PLAINFOSSE, Pierre LEVEQUE, Bruno GAUTIER

Mme Florence RAYMOND est arrivée pour les questions diverses

Excusé ayant donné procuration : Mr Jean-Maurice SABATER à Mr Pierre LEVEQUE

Absents excusés : Mme Stéphanie LACOSTE, Mme Nadia VINCENT, Mr Didier ANDRIEUX, Mr Sylvain CHATAGNER

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14

- Présents pour les délibérations : 8

Ordre du jour :

Approbation du dernier compte-rendu,

Nomination d'un(e) secrétaire de séance,

Délibération pour autoriser le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage et dans le choix du maître d'œuvre et les différentes études avec Charente Eaux,

Délibération pour adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2014,

Délibération pour donner l'autorisation au Maire de négocier le prix de vente de l'atelier de la zone artisanale,

Délibération pour fixer le prix et les dimensions de cavurnes au cimetière de CHASSORS-JULIENNE,

Informations et questions diverses

La séance est ouverte à 18 h 30.

Monsieur le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour :

Délibération pour inscription au patrimoine communal des concessions reprises du vieux cimetière

1 - Approbation du dernier compte rendu

Le compte rendu est approuvé à la majorité, 9 pour.

2 - Nomination d'un(e) secrétaire de séance

Monsieur Jean-Luc PLAINFOSSE est nommé secrétaire de séance.

3 - Délibération pour autoriser le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage et dans le choix du maître d'œuvre et les différentes études avec Charente Eaux

Monsieur le Maire présente la convention proposée par Charente Eaux pour assister la commune dans le projet de réhabilitation de la lagune.

Après délibération, le Conseil Municipal donne l'autorisation au Maire de signer la convention avec Charente Eaux et tous les documents y afférents à la majorité, 9 pour.

4 - Délibération pour adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2014

Monsieur Jean-Luc PLAINFOSSE présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2014, notamment :

- 438 abonnés
- 13 km de réseaux
- 5 postes de refoulement
- 2 stations d'épuration qui sont 100 % conforme pour les services de l'Etat

Prix assainissement pour 120 m³ d'eau : 209 € soit 1,74 € le m³

Prix eau 308 € soit 2,57 le m³

Cout total : 517 € soit 4,31 m³

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2014 à la majorité, 9 pour.

5 – Délibération pour donner l'autorisation au Maire de négocier le prix de vente de l'atelier de la zone artisanale

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal leur accord pour négocier si nécessaire le prix de vente de l'atelier de la zone artisanale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à la majorité, 9 pour, le Maire à négocier le prix de vente de l'atelier.

6 - Délibération pour fixer le prix et les dimensions de cavurnes au cimetière de CHASSORS-JULIENNE

Madame Nathalie DAUNAS expose la nécessité de consacrer une partie du cimetière aux cavurnes pour répondre aux demandes des familles.

Elle explique que les cavurnes sont constitués soit d'une maçonnerie de 50 cm x 50 cm intérieurement (capacité de 2 urnes) ou d'une structure en béton pouvant aller jusqu'à 80 cm x 80 cm intérieurement (capacité de 4 urnes). Extérieurement, la dalle au sol mesure 1 m x 1 m.

Sur le bas de la section 2 du cimetière, il est possible de faire 2 rangées linéaires de 12 cavurnes et 2 rangées linéaires de 11 cavurnes soit 46 cavurnes.

Il est proposé de fixer les tarifs comme suit :

- 30 ans : 50 euros
- 50 ans : 125 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, 9 pour, de :

- Consacrer un espace aux cavurnes dans le bas de la section 2 du cimetière
- Fixer la dimension du cavurne à 1 m x 1 m extérieurement
- Approuver telle qu'exposée ci-dessus la tarification du cavurne.

7 - Délibération pour inscription au patrimoine communal des concessions reprises du vieux cimetière

Madame Nathalie DAUNAS expose que suite à la procédure de reprise de concessions dans l'ancien cimetière de CHASSORS JULIENNE, il s'avère que certaines sépultures représentent un intérêt architectural (Caveau sous forme de chapelle) pour le patrimoine communal.

Elle demande au conseil que les concessions reprises soient inscrites au patrimoine communal afin de les préserver de toute destruction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, 9 pour, d'inscrire les concessions concernées au patrimoine communal.

Arrivée de Madame Florence RAYMOND.

8 - Informations et questions diverses

- Balayage de la commune : 15 et 16 mars 2016.
- Travaux de la RD22 : Le conseil doit réfléchir aux suites à donner au projet : les travaux doivent-ils être réalisés par rapport à l'étude actuelle ? Ou faut-il faire modifier l'étude ?
- Semaine 10 et 11, la salle des fêtes est réservée pour travail de sécurité.
- Mme TROQUEREAU est opérationnelle pour reprendre l'étude du PLU.
L'entreprise EAU-MEGA qui travaille également sur le PLU a cessé son activité, mais elle a été reprise par les employés. De ce fait, la procédure d'étude environnementale a pris du retard.
Reprise des réunions de travail en février 2016.

Monsieur le Maire lève la séance à 19 heures 30.